

Communiqué du Conseil d'Administration de la B.C.T réuni le 25 février 2015

Le Conseil a pris connaissance, au début de ses travaux, des développements récents de la conjoncture économique internationale qui a été marquée, notamment, par un léger optimisme de la plupart des analystes concernant les perspectives de croissance de l'économie mondiale, en relation surtout avec la chute sensible des prix des produits de base, malgré un léger accès de hausse des prix du pétrole récemment, outre les politiques monétaires ultra-accommodantes des principales banques centrales.

Sur le plan national, le Conseil a examiné les dernières statistiques de la croissance économique relatives au dernier trimestre de l'année 2014, publiées par l'Institut National de la Statistique, qui font état d'une stagnation du taux de croissance au niveau de 2,3% en glissement annuel, soit le même taux observé au trimestre précédent, ce qui porte le taux de croissance pour l'ensemble de l'année à 2,3% contre 2,4% en 2013. Ceci reflète la poursuite de la baisse de l'activité dans le secteur des industries non-manufacturières, outre le ralentissement de la croissance dans les autres secteurs -à l'exception du secteur de l'agriculture et de la pêche- à l'instar des industries manufacturières et des services marchands.

En ce qui concerne les récentes évolutions conjoncturelles, le Conseil a constaté que l'évolution positive de la situation politique n'a pas encore impacté la situation économique en ce début d'année marqué par la parution d'indicateurs économiques négatifs dans l'ensemble, excepté le commerce extérieur. En effet, ce constat a concerné essentiellement, le secteur industriel dont l'indice général de la production a enregistré une baisse de 0,9% en octobre 2014, en relation notamment avec le repli de la production non-manufacturière

et en particulier, les secteurs minier et énergétique. Egalement, les exportations des principaux secteurs orientés à l'export ont connu une contraction au cours du mois de janvier 2015, surtout dans les secteurs des industries mécaniques et électriques, des textiles habillements cuirs et chaussures et ce, parallèlement au repli des importations des biens d'équipement. De surcroît, cette tendance négative a aussi été observée au niveau du secteur des services, et plus particulièrement, le tourisme et le transport aérien dont les indicateurs d'activité ont même reculé par rapport à leurs niveaux enregistrés en 2012 et 2013, ce qui reflèterait une persistance de difficultés structurelles dans plusieurs secteurs d'activité, dont notamment le secteur touristique, et ce, outre les difficultés conjoncturelles.

S'agissant du secteur extérieur, le Conseil a relevé l'amélioration de la balance commerciale depuis le début de l'année en cours et jusqu'au 20 février courant (baisse du déficit de 17,7%), grâce à la bonne tenue des exportations, surtout des produits alimentaires, comparativement aux importations, ce qui a engendré une progression du taux de couverture (+5points). En même temps, le Conseil a noté la persistance des pressions qui ont marqué l'évolution des paiements courants tout au long de l'année dernière portant le déficit courant à 472 MD en janvier 2015, soit l'équivalent de 0,5% du PIB, en hausse de 14,6% pour rapport à son niveau du même mois de 2014. Ceci étant, la couverture de ce déficit a été assurée grâce à la consolidation importante des entrées nettes des capitaux étrangers, suite à la mobilisation d'un emprunt obligataire sur les marchés financiers internationaux pour un milliard de dollars. Aussi, cette opération a-t-elle permis de renforcer le niveau des réserves en devises qui ont atteint 14.974 MD ou l'équivalent de 128 jours d'importation, en date du 24 février 2015, contre 13.097 MD ou 112 jours au terme de l'année 2014.

Concernant l'évolution de l'inflation, le Conseil a constaté que l'indice de prix a infléchi sa tendance baissière observée depuis

novembre 2014, pour repartir à la hausse, atteignant 5,5% en glissement annuel, en janvier 2015, contre 4,8% en décembre 2014 et 5,1% en janvier 2014. Il est à noter à cet égard que des modifications ont été introduites dans la méthodologie de calcul de l'indice des prix à la consommation suite à l'actualisation de l'année de base (de 2005 à 2010) et de la pondération de certains groupes de produits composant l'indice. Cette hausse a concerné particulièrement, les prix des produits libres (+5,7% contre 4,7% et 5,5% respectivement), alors que le léger ralentissement des prix des produits encadrés a permis de limiter la progression de l'indice des prix. Du côté de l'inflation de base, le rythme d'accroissement des prix, hors produits encadrés et frais, a connu une stabilité au mois de janvier 2015, pour se situer à 5,1%, soit le même taux enregistré un mois auparavant.

Pour ce qui de l'évolution récente de l'activité du secteur bancaire, le Conseil a signalé une baisse des dépôts, au mois de janvier 2015, après l'amélioration enregistrée en 2014, (-0,2% contre 1,3% en décembre 2014), imputable surtout à la contraction des dépôts à vue et au ralentissement de l'évolution des dépôts à terme. Parallèlement, les concours à l'économie ont connu une décélération de leur évolution, au cours du même mois, soit +0,6% contre 1,5%, suite notamment à la stagnation des crédits à moyen et long termes.

Au niveau monétaire, le Conseil a signalé le repli des besoins des banques en liquidité, en ce début d'année, où les opérations de politique monétaire de la B.C.T se sont établies à environ 3.298 MD, au 23 février courant, contre 4.196 MD, en moyenne, le mois précédent. Cette amélioration relative de la liquidité bancaire a permis de ramener le taux d'intérêt moyen sur le marché monétaire à 4,55%, le même jour, contre 4,89% au mois de janvier.

Quant au taux de change, la parité du dinar a enregistré une baisse de 0,2% vis-à-vis de l'euro et de 0,3% par rapport au dollar, le 23 février courant et en comparaison avec fin janvier 2015, pour

s'établir, respectivement, à 2,1942 dinars et 1,9387 dinars. Depuis le début de l'année, le taux de change du dinar s'est apprécié de 3,1% par rapport à l'euro et s'est déprécié de 4% contre le dollar.

A la lumière de ces évolutions, et après délibération, le Conseil a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale.

(Pour plus de données sur la conjoncture économique et financière, consulter le site web de la Banque Centrale de Tunisie www.bct.gov.tn).